



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question au Gouvernement n° 1251

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Deflesselles.

M. Bernard Deflesselles. Monsieur le président, mes chers collègues ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La situation humanitaire au Kosovo est aujourd'hui critique: de nombreux massacres ont eu lieu et on assiste à l'exode d'un nombre croissant de Kosovars, chassés de leur région par les militaires et les miliciens de Slobodan Milosevic. Les derniers chiffres montrent que 100 000 réfugiés avait déjà gagné l'Union européenne au début des frappes de l'OTAN, mercredi dernier. Depuis samedi, plus de 100 000 personnes seraient arrivées en Albanie, au Monténégro et en Macédoine. Et près de 70 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, sont encore attendues dans ces pays.

Les témoignages des réfugiés sur les conditions de cet exode massif illustrent l'horreur de la situation qui règne actuellement au Kosovo. Après avoir vu le pillage et la destruction de leur maison, les réfugiés sont rackettés tout le long de leur route vers l'exil. Le commissaire européen à l'aide humanitaire, Mme Emma Bonino, manifestement alarmée par les rapports des ONG qui ont dû quitter la région, doit prochainement se rendre dans les Balkans pour évaluer la situation sur le terrain et coordonner l'action humanitaire de l'Union européenne.

Quelle action ou quelles actions, le Gouvernement va-t-il entreprendre, seul ou en coopération avec ses partenaires européens, pour tenter de mettre un terme à cet exil forcé et rendre plus humaines les conditions de vie extrêmement pénibles auxquelles les réfugiés kosovars sont confrontés actuellement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, votre collègue M. Voisin m'a déjà interrogé sur le même sujet, mais votre question me permet de préciser ma réponse et même de l'actualiser.

M. Patrick Ollier et M. Jean-Louis Debré. Vous pourriez commencer par féliciter le nouveau député !

M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Il y a moins d'une heure, le porte-parole de l'OTAN a publié les derniers chiffres concernant les réfugiés. Ceux-ci sont maintenant 150 000 en Albanie, 52 000 en Macédoine, 42 000 au Monténégro. Cela montre que l'estimation faite hier par Mme Ogata, haut-commissaire aux réfugiés, selon laquelle 4 000 réfugiés de plus franchissaient toutes les heures les frontières de la Macédoine, du Monténégro ou de l'Albanie est malheureusement vérifiée.

Mme Bonino se rendra demain sur le terrain. Elle pourra ainsi mettre en oeuvre l'aide européenne pour laquelle déjà les premiers crédits ont été mobilisés.

La cellule d'urgence française a bâti un premier programme combinant à la fois l'apport en nourriture et en couverture, l'aide médicale et la protection civile. Son directeur va aller sur place dans les heures qui viennent pour évaluer les besoins et surtout préparer l'arrivée des secours français.

Par ailleurs, la France a demandé qu'une conférence multilatérale visant à coordonner l'aide humanitaire se réunisse le plus vite possible afin que, comme vous l'avez vous-même souhaité, l'ensemble des pays européens vienne au secours des réfugiés kosovars. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1251

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1999, page 3024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mars 1999